

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES

Version officielle

aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

RAPPORT ANNUEL
2023-2024



Centre
de services scolaire
de Kamouraska –
Rivière-du-Loup

Québec 

Présenté par Manon Voyer, présidente du CCSÉHDAA
Le 11 septembre 2024

Le souhait de tout parent d'enfants avec des besoins particuliers c'est la réussite de leurs enfants et de les rendre le plus autonomes possible. Chaque petit objectif qu'ils atteignent nous rend fiers d'eux. S'investir dans l'éducation de son enfant ne signifie pas uniquement qu'il faut participer aux devoirs, aux leçons et aux excursions offertes par l'école. S'investir dans l'éducation de son enfant, ça veut aussi dire s'impliquer directement dans les décisions concernant les services offerts dans les établissements scolaires, participer à des comités ou donner son avis sur les orientations à prendre. Un avis de parent bien structuré peut posséder un pouvoir d'influence énorme sur le fonctionnement des services éducatifs et le bien des écoles. C'est rassurant comme parent de savoir que plusieurs professionnels du monde de l'éducation se mobilisent pour nos enfants.



Pour toutes ces raisons, un grand nombre de parents d'élèves en difficulté trouvent le temps de s'engager et d'agir au sein de leur centre de services scolaire, plus particulièrement comme membre à part entière du comité consultatif des services aux élèves à besoins particuliers (CCSÉHDAA). C'est ainsi que ces parents s'impliquent pour contribuer à l'amélioration des services offerts au sein de leurs écoles et pour répondre adéquatement aux besoins de scolarisation des élèves handicapés et en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation.

En tant que présidente de ce comité au sein du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, c'est avec plaisir que je vous présente notre rapport annuel pour l'année scolaire 2023-2024. Vous y retrouverez les faits marquants de ce que nous avons fait dans la dernière année. Nous avons tenté d'être à l'écoute des besoins actuels et futurs de tous les élèves du centre de service.

**Manon Voyer,
Présidente du CCSÉHDAA**

RÔLE DU COMITÉ CCSÉHDAA

Le CCSÉHDAA a pour mission de contribuer à l'amélioration de l'offre des services éducatifs offerts aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (LIP, art. 187, 187.1 et 213). Il est à l'écoute des préoccupations des parents. Le CCSÉHDAA permet aux parents d'enfants handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de faire entendre leur voix au centre de services scolaire. Cette voix peut permettre d'influencer les décisions qui touchent l'organisation des services éducatifs ainsi que l'affectation des ressources destinées à ces élèves. Ainsi, on s'assure d'une transmission adéquate des informations concernant les services offerts, les activités, les journées de formation et les colloques.

Selon la Loi sur l'instruction publique (LIP, art. 185), chaque centre de services scolaire a l'obligation d'instituer un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSÉHDAA). Il a pour fonctions (LIP, art. 187) :

- De donner son avis au centre de services scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ;
- De donner son avis au comité de répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves ;
- De donner son avis au comité d'engagement pour la réussite des élèves sur le plan d'engagement vers la réussite.

Le comité peut aussi donner son avis au centre de services scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Finalement, le centre de services scolaire indique, annuellement, les ressources financières pour les services à ces élèves et l'affectation de ces ressources, en tenant compte des orientations établies par le ministre. De plus, il fait rapport annuellement (LIP, art. 187.1) au comité et au ministre des demandes de révision formulées en vertu de l'article 9 relatives aux services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité 2023-2024 a été formé de 21 membres, dont 13 parents, 4 représentants du personnel du centre de services scolaire (2 enseignants, 1 membre du personnel de soutien en adaptation scolaire et 1 professionnel), 2 personnes désignées par le centre de services scolaire (1 direction d'école et 1 personne désignée par la direction générale) et 2 représentants des organismes du milieu.

La richesse de ce comité repose sur la diversité de ses membres, leurs compétences et leurs expériences. Les parents représentent 7 écoles différentes du centre de services scolaire, et ce, des ordres d'enseignement du primaire et du secondaire.

PARENTS

École Polyvalente La Pocatière	Beaulieu, Marc
École J.-C.-Chapais	Bernier, Isabelle Désistement le 28 mars 2024
École Ste-Hélène	Labelle, Laurence
École Hudon-Ferland	Voyer, Manon
École secondaire de Rivière-du-Loup	Anderson, Sara
École secondaire de Rivière-du-Loup	Beaulieu, Claude
École La Croisée	Labrecque, Sabrina
École Roy	Lajoie, Josiane
École Joly	Levasseur-Rousseau, Jovette

École Moisson-d'Arts	Ouellet, Diane
École secondaire de Rivière-du-Loup	Pelletier, Valérie
École Roy	Saint-Denis-Lisée, Samuel Désistement le 21 mars 2024
École des Vieux-Moulins	Thériault, Nadine

REPRÉSENTANTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Enseignantes	Doyon, Sophie
	Guérette, Anik
Technicienne en éducation spécialisée	Fournier, Simon Remplacé par Martine Pelletier
Psychoéducatrice	Lavertu, Sylvie
Direction	Potvin, Valérie
Représentant de la direction générale	Mercier, Sébastien

REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES

CISSS du Bas-Saint-Laurent	Morin, Pascale (Chef de service – DI-TSA)
	April, Hélène (Éducatrice – DPJ-PJe)

RENCONTRES

Des 5 séances prévues au calendrier des rencontres, 3 ont été tenues en présentiel ou virtuelle 1 en virtuelle et 1 en présentiel. Le taux de participation des membres du comité est près de 85%. Une sixième a été ajoutée considérant la procédure de formation du CCSÉHDAA 2023-2024.

ÉVALUATION DE NOS OBJECTIFS 2023-2024

OBJECTIFS	MOYENS (ÉCHÉANCIER)	ÉVALUATION
<p>1. ASSURER la transmission d'informations sur le comité et sur les services offerts aux élèves présentant des difficultés dans leur parcours scolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Procès-verbal à chacun des conseils d'établissement (après chaque réunion) - Informations générales à chacun des conseils d'établissement (après chaque réunion) - Rapport annuel transmis à chacun des conseils d'établissement, au Comité de parents et au Conseil des commissaires (en fin d'année) <p>Recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la transmission d'information sous forme de formation continue. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget annuel du CCSÉHDAA ➤ Calendrier des rencontres du CCSÉHDAA ➤ Liste des membres ➤ Règles de régie interne ➤ Plan d'action ➤ Rapport annuel du CCSÉHDAA ➤ Procédure de formation du comité CCSÉHDAA <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport de la trésorière du CCSÉHDAA 	<p>1^{re} rencontre de l'année</p> <p>À chaque rencontre</p>

OBJECTIFS	MOYENS (ÉCHÉANCIER)	ÉVALUATION
<p>2. 2. DIFFUSER de l'information aux parents sur les activités, les journées de formation et les colloques ou autres évènements émanant des établissements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assemblée générale de parents - Soirée d'information - Transmettre de l'information lors des rencontres de parents - Journée-colloque destinée aux parents - Site WEB et médias sociaux <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Présentation du PEVR <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer d'être à l'affût de l'information pertinente à diffuser. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Semaine de la persévérance ➤ Forum pour les parents d'enfants handicapés, le Colloque national des comités de parents et le Congrès de l'Institut des Troubles d'apprentissages ➤ Rapport du représentant au comité de parents ➤ Rapport du représentant au conseil d'administration 	<p>1^{re} rencontre de l'année</p> <p>À chaque rencontre</p>

OBJECTIFS	MOYENS (ÉCHÉANCIER)	ÉVALUATION
<p>3. ASSURER le rôle aviseur dévolu au CCSÉHDAA.</p>	<p>- Avis sur les objets de consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves à risque, handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ➤ Ressources allouées pour les services ÉHDAA ➤ Clientèle ÉHDAA ➤ Dérogation de la 7^e année de fréquentation et reprise d'année ➤ Plan d'intervention des élèves ➤ Projet d'organisation des services ÉHDAA 2024-2025 ➤ Mieux comprendre la différenciation pédagogique 	<p>1^{re} rencontre de l'année et à la dernière</p> <p>2^e rencontre</p> <p>4^e rencontre 3^e rencontre</p> <p>3^e rencontre</p>

OBJECTIFS	MOYENS (ÉCHÉANCIER)	ÉVALUATION
<p>4. INFORMER les parents sur les modèles d'organisation scolaire au primaire et au secondaire et tout autre renseignement en lien avec l'adaptation scolaire et les services offerts à la clientèle HDAA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires par les directions du primaire et du secondaire et les personnes-ressources (année 2023-2024) - Activités pédagogiques aux élèves HDAA - Classe de soutien émotif (École Roy) - Présentation des services offerts par les différents partenaires (année 2023-2024) <p>➤ Présentation du CISSS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement d'un PSII (plan de services individualisé et intersectoriel) 	<p>2^e rencontre</p> <p>3^e rencontre</p> <p>4^e rencontre</p>

ÉVALUATION GÉNÉRALE

Les membres ont apprécié les diverses présentations qui ont eu lieu au courant de l'année. Ils ont appris de nouvelles informations et trouvé le contenu pertinent. Il est suggéré d'envoyer un sondage auprès des parents afin d'avoir les raisons des absences.

Le comité 2023-2024 recommande fortement une participation active des parents membres à toutes les rencontres pour l'année 2024-2025.

RECOMMANDATIONS DES POINTS À TRAITER EN 2024-2025

1. **ASSURER** la transmission d'informations sur le comité et sur les services offerts aux élèves présentant des difficultés dans leur parcours scolaire.
 - Poursuivre la transmission d'informations sous forme de formation continue.

2. **DIFFUSER** de l'information aux parents sur les activités, les journées de formation et les colloques ou autres événements émanant des établissements.
 - Poursuivre la transmission d'informations sous forme de formation continue.
 - Trouver une meilleure façon de la diffusion d'informations auprès des parents (Ex : Capsules vidéo, réseaux sociaux, etc.)

3. **ASSURER** le rôle aviseur dévolu au CCSÉHDAA.
 - Continuer d'informer les membres du projet d'organisation scolaire des classes spéciales pour l'année 2024-2025.
 - Transmettre l'information concernant la clientèle EHDAA et les ressources allouées pour leurs services.
 - Le comité a la possibilité de déposer une recommandation auprès du centre de services scolaire afin de demander une modification ou un changement dans les services pour les ÉHDAA.

4. **INFORMER** les parents sur les modèles d'organisation scolaire au primaire et au secondaire et tout autre renseignement en lien avec l'adaptation scolaire et les services offerts à la clientèle HDAA.
 - Poursuivre les présentations des professionnels, des autres membres du CSS et des partenaires externes.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023-2024

- Déposé au CCSÉHDAA, le mercredi 11 septembre 2024;
- Adopté au CCSÉHDAA, le mercredi 11 septembre 2024;
- Transmis et déposé au conseil d'administration du CSS à l'automne 2024;
- Transmis au Comité de parents en octobre 2024;
- Transmis aux Conseils d'établissement.

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023-2024 ET RÉOLUTION

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Pomerleau Fournier, adopté par madame Hélène April et résolu :

QUE le rapport annuel du CCSÉHDAA du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2023-2024 soit adopté avec les modifications proposées par les membres.

QU'une copie soit transmise au comité de parents ainsi qu'à la direction générale du Centre de services scolaire.

QU'une copie soit transmise et déposée au conseil d'administration du CSS.

QU'une copie soit également transmise pour information aux présidents des conseils d'établissement et aux directions d'école.


Signature de la présidente

Date : 18 septembre 2024

Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup

